

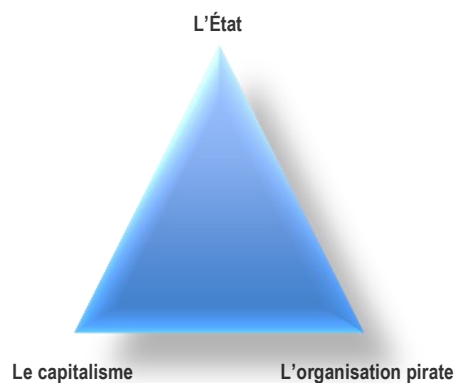
## Sur l'organisation pirate *Le capitalisme et son double*

**Hervé Dumez**  
École polytechnique / CNRS

Il n'est pas exclu que cet ouvrage<sup>1</sup> ne se veuille un livre pirate : il multiplie les aperçus éclairants, explore des idées diverses, opère des rapprochements, se déplaçant sans cesse. Il est à la fois discutabile, irritant, attachant, stimulant. Pourtant, le centre autour duquel il tourne est bien identifié et essentiel : les liens entre capitalisme et normativité, territorialité, souveraineté, c'est-à-dire l'État, avec en toile de fond la réalité d'un double plus ou moins présent et obscur – le pirate. Comme le sous-titre le précise, il s'agit d'un essai sur l'évolution du capitalisme.

### Position du problème

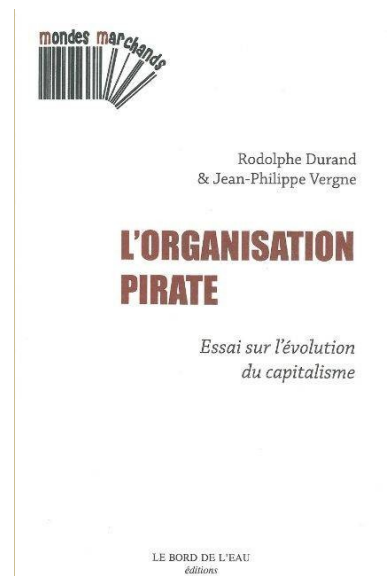
Essayons d'enfermer la thèse des auteurs dans des propositions. Il existe un triangle, de la forme :



Ce sont ces relations que le livre va explorer. Premier point, pour les auteurs, l'État et le capitalisme sont étroitement imbriqués :

Le rapport du capitalisme à l'État est consubstantiel. (Durand & Vergne, 2010, p. 32)

Le capitalisme explore sans cesse de nouveaux territoires (depuis la fin du XV<sup>ème</sup> siècle des territoires géographiques, aujourd'hui le vivant ou le fond des océans) :



1. Durand Rodolphe & Vergne Jean-Philippe (2010) *L'organisation pirate. essai sur l'évolution du capitalisme*, Lormont, Le bord de l'eau.

Le capitalisme conjoint des flux déterritorialisés. Il recombine et transforme l'actuel. (Durand & Vergne, 2010, p. 156)

L'État lui est consubstantiel en ce qu'il normalise les flux et rend leur organisation possible :

L'État est cette puissance légitime de normalisation. La norme pénale définit le criminel, la norme fiscale définit le fraudeur, la norme commerciale définit le contrebandier. En s'appuyant sur ce pouvoir de normalisation, l'État souverain peut organiser à grande échelle la circulation des flux qui traversent le corps social, flux de marchandises, de métaux précieux, de soldats, de populations... À partir de là, l'histoire du capitalisme devient une affaire de conquête, par la normalisation, d'une série indéfinie de territoires. (Durand & Vergne, 2010, pp. 55-56)

Apparaît alors l'organisation pirate qui conteste cette organisation conjointe des flux par l'État et le capitalisme :

C'est un fait essentiel de l'âge moderne : les grandes découvertes rendent possible la fêlure entre le territoire et son en-dehors, et cette fêlure est l'un des éléments déterminant l'émergence de l'organisation pirate. (Durand & Vergne, 2010, pp. 55-56)

Tout nouveau territoire ouvre des espaces dans lesquels s'engouffrent la souveraineté de l'État et ceux qui la contestent. (Durand & Vergne, 2010, p. 62)

La piraterie naît quand les États et le capitalisme organisent de nouveaux flux, dans des zones où la souveraineté n'est pas établie, les zones grises :

Dans son acception contemporaine, la piraterie doit s'effectuer dans des lieux qui ne sont pas encore tout à fait des territoires, c'est-à-dire qui ne sont pas encore sous emprise souveraine de l'État, des lieux exceptionnels apparentés à des zones grises qui n'obéissent pas aux juridictions ordinaires. (Durand & Vergne, 2010, p. 82)

Ces zones grises portent aussi sur les relations entre les trois acteurs, État, capitalisme et piraterie. Est pirate en effet qui est dit pirate :

La piraterie est en partie une affaire d'énoncé. (Durand & Vergne, 2010, p. 75)

Si l'État attribue des lettres de course officielles, de pirate qu'il était le flibustier devient acteur reconnu, officialisé, et potentiellement héros. Ce statut ambigu est essentiel : c'est parce qu'il est à la marge en tous les sens du terme que le pirate peut, passant de son statut de banni à celui d'acteur officiel de l'État et du capitalisme, faire évoluer ces derniers. Le livre s'attache alors à démontrer la thèse selon laquelle l'organisation pirate est au cœur de la dynamique capitaliste, des transformations du capitalisme :

Ce qui nous intéresse plutôt, c'est le changement à long terme induit par les variations introduites par l'organisation pirate, au cœur du capitalisme ou à sa périphérie. (Durand & Vergne, 2010, p. 120)

La thèse du livre peut alors s'énoncer ainsi :

Cet ouvrage cherche ainsi à développer une conception nouvelle de la piraterie pour montrer que les pirates ont en commun, quelle que soit l'époque, un rapport particulier avec la souveraineté de l'État ; qu'ils opèrent de manière organisée sur un territoire spécifique, en cours de normalisation sous l'action du souverain, depuis une série de bases arrière situées en dehors de ce territoire ; qu'ils développent au sein de leurs communautés une série de normes dissonantes qui peuvent à court terme

menacer l'État parce qu'elles bouleversent les idées même de souveraineté et de territoire ; et qu'enfin, leur action ne prend vraiment de sens en tant que force transhistorique que depuis qu'il existe quelque chose comme le capitalisme. (Durand & Vergne, 2010, pp. 22-23)

Allant plus loin, les auteurs voient dans la piraterie une nécessité pour le capitalisme :

Une forme organisationnelle perçue comme dangereuse est essentielle à la constante évolution du capitalisme, c'est pourquoi nous la qualifions de renégat nécessaire : il s'agit de l'organisation pirate. (Durand & Vergne, 2010, p. 73)

Telle est, à grands traits, l'argumentation générale du livre. Les auteurs approfondissent alors leur analyse.

### La piraterie à l'âge moderne

La démonstration repose sur l'analyse de la piraterie à l'âge moderne, les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles.

Les grandes découvertes ouvrent la possibilité de flux économiques nouveaux et féconds. La souveraineté des États s'impose difficilement dans le cadre européen, mais bien plus difficilement encore autour de ce commerce au loin qui s'opère en zone grise. L'État cherche à normaliser et il le fait avec une forme d'organisation particulière : chaque État tente d'octroyer un monopole à une compagnie des Indes nationale, dont le modèle est la V.O.C. (Vereenigde Oost-Indische Compagnie) aux Pays-Bas. La piraterie apparaît, qui conteste ce monopole :

Le monopole est à l'âge moderne un privilège qui exclut les initiatives privées, ruine du jour au lendemain des marchands déjà bien établis et favorise par conséquent l'apparition de deux phénomènes : des entreprises qui cherchent à contrer le monopole en établissant un circuit commercial parallèle illicite, ou des actions maritimes violentes de prélèvement d'une partie des flux découlant du monopole. Du point de vue de l'État souverain, ces deux types de réaction constituent la piraterie. La croissance de l'organisation pirate au XVII<sup>ème</sup> est donc inséparable du processus de normalisation du commerce mondial opéré par l'État devenu souverain. (Durand & Vergne, 2010, pp. 106-107)

Mais la piraterie n'est pas le brigandage. Elle se construit comme une forme d'organisation contre la normativité étatico-capitaliste. Qu'est-ce qu'une organisation ?

Par organisation, nous désignons les ensembles sociaux qui contrôlent des ressources, poursuivent des objectifs, établissent des relations d'échange ou des liens avec d'autres entités sociales et politiques, et développent des stratégies pour atteindre ces objectifs. (Durand & Vergne, 2010, pp. 68-69)

Écartant en effet les acceptions courantes du terme de piraterie (les petits groupes de brigands opérant sur les routes terrestres et maritimes), les auteurs insistent sur le fait que la piraterie a produit une forme organisationnelle originale, contestant le monopole normalisé. Les pirates se choisissent leurs chefs, suivent des règles égalitaires de partage des gains, innovent en faisant monter des femmes sur les navires. C'est cette forme qui se révèle porteuse d'avenir et de transformation à la fois des États et du capitalisme :



Anne Bonny

Ces avancées que les gouvernements modernes mirent plusieurs siècles à institutionnaliser, les pirates des Caraïbes ou de Madagascar les établirent d'eux-mêmes : l'élection démocratique des dirigeants, la séparation des pouvoirs, l'égalité entre membres de l'organisation pirate, et une forme embryonnaire d'assurance sociale. (Durand & Vergne, 2010, pp. 90-91)

L'organisation pirate est une contre-norme dont le modèle conteste l'alliance entre capitalisme et État :

L'organisation pirate est bel et bien une force agissant sur l'axiomatisation capitaliste, dégageant les voies de l'appropriation incessamment réitérée mais en introduisant toujours des modifications au cœur de la norme. (Durand & Vergne, 2010, p. 93)

Il ne faut pas s'exagérer la puissance de contestation et de transformation de l'organisation pirate : se situant aux marges et non au cœur, elle est sans cesse menacée et défaite. En même temps, elle profite de sa situation marginale pour renaître facilement de ses cendres. La dynamique du capitalisme est marquée par cette menace marginale toujours renaissante, comme le taon autour des oreilles du cheval :

L'organisation pirate n'est pas un mouvement révolutionnaire mais plutôt une insurrection toujours avortée et sans cesse renouvelée, puisqu'elle est en permanence située hors du champ, c'est-à-dire en dehors de la carte. (Durand & Vergne, 2010, p. 71)

C'est en quoi l'analyse économique classique, qui s'est attaquée à la question de la piraterie avec ses outils (l'analyse coûts/bénéfices, notamment), pour éclairante qu'elle puisse être, passe à côté du phénomène. Elle ignore en effet les dimensions normatives externe et interne du phénomène :

[L'analyse économique] oublie la dimension normative extérieure au phénomène pirate : c'est le processus de normalisation du territoire par le souverain déclaré légitime qui produit la piraterie, indépendamment des considérations économiques du moment [...] D'autre part, l'analyse économique ne tient pas compte de la dimension normative interne à l'organisation pirate : les communautés pirates sont généralement caractérisées par des motifs culturels spécifiques qui tranchent nettement avec les standards admis par l'État. (Durand & Vergne, 2010, pp. 131-132)

À partir de leur présentation de la piraterie à l'âge classique, les auteurs esquissent des parallèles avec les phénomènes contemporains, et notamment les *hackers* :

Certaines normes en vigueur au sein des communautés *hacker* ne sont pas sans rappeler le mode de vie des pirates des mers à l'âge moderne. Eux aussi entretiennent un culte du secret en ne révélant pas l'emplacement de leurs bases ou de leur butin ; eux aussi se donnent des pseudonymes qui dissimulent leur identité véritable et permettent de bâtir une réputation ; eux aussi opèrent hors du territoire souverain pour modifier la nature même de la souveraineté et les frontières du territoire ; eux aussi préfèrent des trophées après une attaque pour apporter la preuve de leur réussite ; eux aussi parlent un dialecte spécifique, qui tourne la Compagnie des Indes et la Reine en dérision ; eux aussi reconnaissent une hiérarchie des prises en mer suivant leur prestige, qui suit de près la hiérarchie des forces militaires en présence (une prise de la puissante Royal Navy vaut mieux qu'une prise française) ; eux aussi donnent un prénom à leur principale machine de territorialisation (le navire) ; eux aussi prennent le contrôle de machines ennemies pour les incorporer dans leur flotte, que l'on pourrait qualifier de *boatnet* ou réseau de navires. Ces convergences soutiennent la vue selon laquelle les organisations pirates ne sont pas des organisations criminelles

comme les autres. Leur motivation va bien au-delà de l'appât d'un gain facile obtenu au moyen d'actes violents. (Durand & Vergne, 2010, pp. 141-142)

### Peut-on aller plus loin ?

Si l'on revient au triangle posé au début, établissant les rapports entre l'État, le capitalisme et l'organisation pirate, et si on le confronte aux analyses des auteurs, on peut se demander si les relations entre les trois sommets ne sont pas encore plus riches que ce que les auteurs ne le pensent.

#### *L'État et le capitalisme*

R. Durand et J.P. Vergne, on l'a vu, postulent une « consubstantialité » entre l'État et le capitalisme. Il ne s'agit apparemment ni d'un positionnement marxiste ou néo-marxiste (l'État comme superstructure), ni, à l'inverse, d'une détermination du capitalisme par l'État, mais plutôt d'un accent (néo-institutionnaliste) placé sur la normativité. L'État est une puissance normative, et le capitalisme a besoin d'une normativité. Les deux se rencontrent donc.

Cette thèse n'est pas celle des historiens, ou de tous les historiens. Pour Braudel, par exemple, les relations entre l'État et le capitalisme ont toujours été (au moins en partie) conflictuelles : le capitalisme en tant que puissance s'oppose à la puissance politique normative de l'État qui, de son côté, cherche à contrôler le capitalisme. Les Pays-Bas constituent un cas extrême particulièrement éclairant (1979, tome III, pp. 161 *et sq*). Le conflit est en effet permanent entre le *stadhouder*, détenant le pouvoir militaire, et le Grand Pensionnaire des États de Hollande. Le choc est tout sauf pacifique, puisque deux Grands Pensionnaires, Johan van Oldenbarnevelt et Johan de Witt, seront à la Haye, exécuté pour l'un dans la cour du Binnenhof, lynché pour l'autre. Or derrière ce conflit politique se dessine l'affrontement entre le capitalisme de la Hollande et le pouvoir politique de la famille d'Orange-Nassau (au cœur du conflit entre Maurice de Nassau et Johan van Oldenbarnevelt est d'ailleurs l'opération militaire sur Dunkerque, destinée pour le Grand Pensionnaire à éradiquer une base pirate...). Il n'est pas sûr, donc, que l'État et le capitalisme soient consubstantiels comme le disent R. Durand et J. P. Vergne. Le capitalisme conteste en permanence le pouvoir de l'État et sa normativité, l'État tente en permanence de contrôler le capitalisme. Ce point est d'ailleurs probablement lié aux rapports entre capitalisme et piraterie.

#### *Le capitalisme et l'organisation pirate*

Les auteurs signalent (p. 162) une anomalie historique : durant des dizaines d'années et jusqu'à sa disparition, la V.O.C. a été déficitaire. Les historiens se sont beaucoup interrogés sur ce fait. Braudel, avec d'autres, pense que les comptes étaient truqués et que les dix-sept Messieurs (*Heeren Zeventien*), les directeurs de la Compagnie, profitant de leur situation d'*insiders*, ont systématiquement siphonné les bénéfices. Il n'est pas impossible que le fleuron du premier capitalisme ait été une organisation pirate au sens où Enron le fut dans la période récente. Mais elle l'a été également en opérant des actes considérés à l'époque comme de la piraterie. Le 25 février 1603 en effet, dans le détroit de Malacca, un navire de la Compagnie arraisonnait une caraque portugaise, le *Catharina*. La prise était ramenée à Amsterdam, et la cargaison vendue au profit du capitaine et de son équipage, ainsi que de la Compagnie. Des actionnaires Mennonites s'interrogèrent au nom de l'éthique des affaires : cette prise était-elle conforme au droit et à la morale ? Ils menaçaient de retirer leurs fonds de la

Compagnie pour les placer dans une nouvelle entreprise créée en France qui avait annoncé qu'elle ne commercerait que pacifiquement et se refuserait à tout acte de piraterie. La V.O.C. se concilia les talents d'un jeune avocat, Hugo de Groot, et ce dernier s'efforça de montrer que le capitaine du navire de la Compagnie avait agi en tant que mandataire d'une firme privée, certes, mais au service de son État en guerre, ne faisant que son devoir. Surtout, Grotius établit que cette guerre était juste, reposant sur un principe de droit : la mer ne peut appartenir à quiconque, pape, État, ou qui que ce soit d'autre. La Compagnie vit que, de l'ensemble de l'argumentation, un joyau se dégagait : ce chapitre, elle l'isola pour en faire un livre qu'elle fit publier en 1609, *Mare Liberum (De la liberté des mers)*. D'un acte à la limite de la piraterie de la part d'une firme qui s'était vu conférer un monopole naquit l'idée d'une liberté des flux capitalistes. Mais les rapports du capitalisme avec la piraterie, dans le cas hollandais, sont encore plus complexes :

Comment ne pas s'étonner, en vérité, que des marchands hollandais, tracassés par la V.O.C. et jaloux de ses privilèges, lancent ou soutiennent avec leurs propres capitaux les compagnies des Indes rivales, celles d'Angleterre, du Danemark, de Suède, de France, voire la Compagnie d'Ostende ? Qu'ils investissent de l'argent dans la course française de Dunkerque qui s'exerce à l'occasion contre les vaisseaux de leurs compatriotes ? Que des marchands soient de connivence avec les corsaires barbaresques qui opèrent en mer du Nord (ces barbaresques, il est vrai, sont souvent des Hollandais reniés) ? (Braudel, 1979, tome III, p. 172)

Et l'État est obligé de fermer les yeux sur ces comportements capitalistes qu'il serait prêt à considérer comme de la piraterie, en faisant fi de sa puissance normative. Ce qui frappe les contemporains :

Le commerce est absolument libre, on ne prescrit absolument rien aux marchands, ils n'ont d'autres règles à suivre que celle de leurs intérêts : c'est une maxime établie que l'État regarde comme une chose qui lui est essentielle. Ainsi, dès que le particulier semble faire pour son commerce quelque chose de contraire à l'État, l'État ferme les yeux et fait semblant de ne pas s'en apercevoir, il est facile d'en juger par ce qui se passa en 1693 et 1694. La France manquait de bled, la disette étoit générale dans les Provinces ; c'étoit le fort de la guerre, c'étoit en apparence le moment fatal de la France et favorable aux alliés unis contre elle. Y avait-il plus grande raison d'État pour led(it) Hollandois et pour les alliés que de contribuer à la perte de la France pour l'obliger au moins à recevoir la paix aux conditions qu'ils auroient voulu lui prescrire ? Bien loin donc de lui fournir du bled, ne devoient-ils pas chercher tous les moyens de l'en épuiser, s'il leur avoit été possible ? Ils n'ignoroient pas cette circonstance politique, car ils avoient fait publier de rigoureuses défenses à tous les marchands et maîtres de vaisseaux qui dépendent de leur domination d'aller en France sous aucun prétexte ; cependant, cela a-t-il empêché la correspondance des marchands hollandais avec lesd(its) marchands françois pour leur envoyer en France, en se servant des vaisseaux suédois et danois ou de leurs vaisseaux masqués du pavillon des nations neutres, ou bien plus de leurs propres vaisseaux portant pavillon hollandais ?... (cité in Braudel, 1979 tome III, p. 173)

Bref, la puissance normative de l'État n'a jamais pu s'exercer pleinement sur les activités capitalistes, qui sont elles-mêmes du coup souvent à la limite de la piraterie. Parallèlement, l'organisation pirate est sans doute hantée de son côté par le capitalisme. R. Durand et J.P. Vergne estiment que les navires pirates étant de petite taille, opérant dans leurs eaux, l'organisation pirate peut se permettre d'être très différente de l'organisation capitaliste. Mais il semble qu'il y ait bien eu dans l'histoire une dynamique capitaliste de l'organisation pirate. Ce fut le cas dans

l'Antiquité où, commençant avec des navires de petite taille, les pirates ont opéré par la suite avec des trirèmes aussi grosses que les navires qu'ils attaquaient et où ils calquèrent les modes de fonctionnement économiques du capitalisme<sup>2</sup>, comme le note Sestier (1880) :

Les pirates n'avaient d'abord que des brigantins légers, « appelés *myoparons et hémioles*, barques-souris », mais, devenus plus hardis par l'impunité et enrichis par le pillage de l'Asie et des îles autorisé par Mithridate, ils furent bientôt en état d'armer de gros bâtiments et des trirèmes. Ils formèrent des corps de troupes et prétendant anoblir leur profession, ils répudièrent le nom de pirates pour prendre celui de soldats aventuriers, et appelèrent avec impudence le produit de leurs vols « la solde militaire ».

Lors de l'expédition de Pompée contre les pirates, les Romains eurent la surprise (mais en était-ce vraiment une ?) de découvrir l'organisation capitaliste pirate<sup>3</sup> (Sestier, 1880) :

Les Romains trouvèrent dans les places qui leur furent remises, et surtout dans la citadelle du cap de Coracésium, bâtie par Diodote Tryphon, un des anciens chefs de pirates, tué en 144 par Antiochus, fils de Démétrius, une quantité prodigieuse d'armes, beaucoup de navires, dont plusieurs étaient encore sur les chantiers, des amas immenses de cuivre, de fer, de voiles, de bois, de cordages, de matériaux de toutes sortes, et un grand nombre de captifs que les pirates gardaient, soit dans l'espoir d'en tirer une forte rançon, soit pour les employer aux plus rudes travaux.

Il a pu y avoir dans l'histoire des chantiers navals pirates et des entrepôts d'armement de navires rivalisant avec ceux des entreprises capitalistes. Il semble que si le capitalisme a été hanté par son double pirate, ce dernier a sans doute eu la hantise symétrique, et la tentation permanente de passer d'un état de piraterie à celui de capitalisme ordinaire. Parfois, la piraterie dessine les contours futurs du capitalisme, parfois le capitalisme neutralise (« récupère », aurait-on dit dans les années 70...) son « renégat nécessaire ».

#### *L'État et l'organisation pirate*

La thèse de R. Durand et J.P. Vergne est que l'État a des rapports ambigus avec la piraterie, puisque c'est lui qui formule la norme selon laquelle telle action est considérée comme pirate et telle autre comme corsaire.

Mais les rapports entre piraterie et État peuvent être là aussi plus compliqués. La piraterie fut un tel problème pour Rome qu'elle joua un rôle dans la transition qui fit passer de la République à l'Empire, c'est-à-dire qu'elle contribua à la transformation politique de Rome. En 67 avant JC, le tribun Gabinus propose qu'un des consulaires soit investi de tous les pouvoirs pour trois ans et soit autorisé à lever l'argent nécessaire pour équiper une flotte de deux cents voiles. Aucun nom ne fut prononcé mais on savait Gabinus ami de Pompée et travaillant pour ce dernier. Le tribun faillit être lynché. L'assemblée du peuple doubla pourtant les forces que le décret avait fixées et accorda à Pompée 500 galères, 120.000 fantassins et 5.000 chevaux. L'ampleur de ces moyens montre la puissance de la piraterie à cette époque. Par ailleurs, le grand ennemi de Pompée, César vota en faveur de la loi Gabinia : il faisait en effet le calcul que c'était un pas vers la reconnaissance du pouvoir personnel et la fin de la République, ce qui le servirait plus tard. Pompée opéra sur mer et sur terre. La flotte romaine repoussa systématiquement tous les navires pirates vers le fond de la Méditerranée pendant que les troupes romaines progressaient dans la même direction sur les deux rives opposées. Les pirates furent ainsi concentrés et finalement écrasés. La victoire romaine sembla totale. Pourtant, dès que le dispositif militaire

2. On sait que l'expression « capitalisme antique » est très discutée. Weber lui-même l'emploie, tout en précisant qu'il le fait avec des limites — voir notamment Capogrossi-Colognesi (2004). Mais l'analyse de R. Durand et J.P. Vergne est ici féconde : de l'existence avérée d'une piraterie sur grande échelle, on peut à bon droit déduire l'existence d'une forme de capitalisme. Il est dommage que les auteurs n'aient pas avancé dans cette direction.
3. Braudel lie capitalisme et commerce au loin. Construire et affréter un navire suppose des immobilisations considérables pour un retour lointain et risqué, ce qui est la caractéristique même du capitalisme.



fut levé, la piraterie recommença. Avec un dynamisme étonnant : comme si en vainquant la piraterie, Pompée avait libéré les flux capitalistes sur grande échelle, reconstituant par là-même précisément la raison d'être des pirates. Chose plus surprenante, ces derniers se choisirent pour chef le fils de celui qui avait cru les avoir éradiqués, Sextus Pompée. Ce dernier réorganisa la piraterie, accueillit tous les proscrits des guerres civiles, leva de véritables armées. Il réussit à affamer Rome tout en restant populaire auprès du peuple et finit par négociier de puissance à puissance échangeant la renonciation à la piraterie contre la reconnaissance d'un pouvoir politique sur la Sicile, la Sardaigne et la Corse. Cette reconnaissance d'une sorte de souveraineté aux pirates ne se révéla pas une bonne

idée et fut de courte durée : peu de temps après, Sextus était battu, assassiné, et la piraterie disparut dans la foulée.

Reste que la piraterie, comme elle peut vouloir se transformer en son double capitaliste, peut également chercher la puissance et vouloir se transformer en son autre double, l'État, comme semble l'illustrer l'étonnante nomination du fils de Pompée comme chef pirate. Sa contestation rebelle peut finir dans la norme, étatique ou capitaliste. De son côté, l'État trouve dans la piraterie les ressources d'un renforcement de sa puissance : en octroyant les pleins pouvoirs à Pompée contre les pirates, Rome passe insensiblement de la République à l'Empire. Des siècles plus tard, Jefferson assoira le pouvoir fédéral, sans passer par le Congrès, en montant des opérations secrètes et en créant le corps des *Marines* pour combattre la piraterie en Méditerranée (Zacks, 2005), avant que la colonisation française en Algérie ne mette fin à cette dernière. La montée en puissance des États, y compris colonisateurs, se sera faite grâce à la piraterie.

### Conclusion

En soulevant la question du triangle relationnel entre l'État, le capitalisme et la piraterie, ce livre ouvre un champ de recherche fécond.

Deux problèmes méthodologiques se posent. Le premier, face à un phénomène comme la piraterie, consiste à savoir quels cas il convient de retenir et quels cas il est possible de laisser de côté. Les auteurs ont centré leur analyse sur la piraterie des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup>. Ce choix a l'intérêt théorique d'éliminer les formes de piraterie proches du brigandage qui ne constituent pas un enjeu analytique et de permettre une liaison plus facile entre le passé et l'actualité. Pour autant, l'élimination du cas de la piraterie antique a sans doute un impact fort sur le plan conceptuel. Du coup, en se centrant sur le capitalisme à monopole des XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles et en faisant en conséquence l'hypothèse de la consubstantialité de l'État et du capitalisme, les auteurs ont probablement fermé un peu trop rapidement l'étude des relations complexes entre les trois pôles. Le second est le travail sur les ressemblances et dissemblances. Comme on l'a vu, l'accent a été mis sur les ressemblances entre les pirates du XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> et les *hackers*. On aurait aimé un travail plus approfondi sur les différences (de même d'ailleurs que la réintroduction du cas antique supposerait un travail sur les différences entre ce cas et celui du capitalisme à monopole). Les communautés de *hackers* attaquent le capitalisme à sa racine en mettant en avant la gratuité comme une valeur et un droit. Elles s'auto-organisent,



par exemple, pour produire des logiciels libres, sans financement et sans échange marchand. En cela, elles apparaissent profondément différentes des communautés des pirates de l'âge classique. Les auteurs ont raison de penser qu'il y a là un facteur de transformation important du capitalisme futur. Mais l'analyse gagnerait sans doute à un travail plus centré sur les différences et donc l'originalité de cette attitude critique vis-à-vis du capitalisme, sur le plan organisationnel notamment. Ces formes organisationnelles pirates contemporaines seront-elles plus porteuses d'avenir que les autres alternatives aux formes capitalistes qu'ont pu être les coopératives ouvrières ?

Nul doute que le programme de recherche ouvert permettra de développer ces aspects novateurs.

## Références

- Braudel Fernand (1979) *Civilisation matérielle, économie et capitalisme. XV<sup>ème</sup>-XVIII<sup>ème</sup> siècle. Trois volumes*, Paris, Armand Colin.
- Luigi Capogrossi-Colognesi, "'Capitalisme' antique et 'Capitalisme' médiéval dans l'œuvre de Max Weber", *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 34 | 2004, mis en ligne le 05 septembre 2008, consulté le 11 juin 2012. URL : <http://ccrh.revues.org/207> ; DOI : 10.4000/ccrh.207.
- Durand Rodolphe & Vergne Jean-Philippe (2010) *L'organisation pirate. Essai sur l'évolution du capitalisme*, Lormont, Le bord de l'eau.
- Sestier Jules M. (1880) *La piraterie dans l'Antiquité*, Paris, A. Marescq Aîné (disponible sur le web: [http://www.mediterranee-antique.info/Rome/Sestier/Pir\\_00.htm](http://www.mediterranee-antique.info/Rome/Sestier/Pir_00.htm)).
- Zacks Richard (2005) *The Pirate Coast: Thomas Jefferson, the First Marines, and the Secret Mission of 1805*, New York, Hyperion ■